

AVENANT A UN PSG AGREE

A adresser signé et en double exemplaire (y compris les annexes) au CNPF Nouvelle-Aquitaine

N° PSG AGREE :

Dans le cas d'un PSG concerté, cette fiche est à remplir autant de fois que de nouvelle propriété

PROPRIETAIRE :

Nom :

.....

Prénom :

.....

Adresse

.....

.....

Code postal / Ville :

.....

N° téléphone : Adresse e-mail :

.....@.....

1. MOTIF DE DEPOT DE L'AVENANT :

Cet avenant modifie la surface du PSG initial

(détailler les parcelles dans le tableau 1)

Ajout de parcelle suite à :

- Achat : oui non
- Echange : oui non
- Autre : oui non

}

joindre les attestations notariées

Préciser :

Retrait de parcelles suite à

- Vente : oui non
- Echange : oui non
- Autre : oui non

}

Joindre les attestations notariées

Préciser :

Dans le cas de PSG concerté :

- ajout de nouvelle(s) propriété(s) oui non

En cas de PSG concerté, le propriétaire certifie (à ajouter dans le mandat le cas échéant) avoir pris connaissance du contenu initial du PSG : objectifs généraux, itinéraires sylvicoles, stratégie de gestion du gibier et DFCI).

Remarques :

.....

.....

Bilan des modifications de surface par commune :

Dpt.	Commune(s)	Surface du PSG agréé	Surface ajoutée par commune	Surface soustraite par commune	Surface totale après avenant
TOTAL					

Cet avenant modifie le programme des coupes et travaux du PSG initial

(détailler les parcelles dans le tableau 2)

Remarques :

.....

...

2. DESCRIPTION DES PARCELLES OBJET DE L'AVENANT :

TABLEAU 1 : Liste des nouvelles parcelles, ajoutées au PSG initial.

Commune	Section	N° parcelles	Parcelle forestière	Surface (en ha, ares et centiares)	Description du peuplement (type de peuplement, essences, âge, état sanitaire ...)
TOTAL DES SURFACES					

→ Régime fiscal des nouvelles parcelles (joindre le certificat) :

- SEROT MONICHON OUI NON Date :
 ISF OUI NON Date :
 DEFI FORET OUI NON Date :

TABLEAU 2 : Liste des parcelles du PSG initial dont le programme est modifié.

Commune	Section	N° parcelles	Parcelle forestière	Surface (en ha, ares et centiares)	Description du peuplement <u>actualisée</u> (type de peuplement, essences, âge, état sanitaire ...)
TOTAL DES SURFACES					

→ Enjeux environnementaux particuliers des parcelles objet de l’avenant :

Concernées par un zonage : OUI NON

Lequel :

.....

(Natura 2000, Site Inscrit, Site Classé, Périmètre d’un monument historique,)

Si votre propriété est concernée par Natura 2000 pour cet avenant :

Nom du site :

.....

Parcelle forestière	Parcelles concernées (communes/section/n°)	Description des peuplements	Travaux prévus

→ Je demande l'agrément de cet avenant à mon PSG au titre des articles L122-7 et 8 du Code Forestier pour les législations suivantes :

- Natura 2000 Site classé Arrêté de protection de biotope
Réserve naturelle Monument historique ZPPAUP, AMVAP, SIEP

- Autres enjeux environnementaux :

.....

→ **Gibier (pour les nouvelles parcelles) :**

- Parcelles laissées en ACCA ou Société de chasse Communale : OUI NON
- Dégâts de gibier :

.....

Commentaires :

.....

.....

→ **Enjeux DFCI (pour les nouvelles parcelles) :**

- Parcelles situées dans un secteur à fort risque de départ de feu : OUI NON
- Accès, desserte et infrastructures :.....
- Sylviculture préventive prévue :

.....

.....

→ **Objectifs de production et sylviculture proposée (pour les essences et objectifs non prévus dans le PSG initial) :**

.....

.....

.....

.....

3. PROGRAMME DES COUPES & TRAVAUX :

Le tableau 3 est à compléter pour toutes les parcelles ajoutées au PSG ainsi que pour les parcelles du PSG initial pour lesquelles il est prévu des modifications du programme de travaux.

Abréviations à utiliser dans le tableau (*cette liste peut être complétée si vous le souhaitez*) :

CR = coupe rase - P = plantation - E = éclaircie - Dep = dépressage - S = semis - D = débroussaillage - EL = élagage

TABLEAU 3 : PROGRAMME DES COUPES & TRAVAUX

Numéros des parcelles forestières	Surface (en ha)	Années des travaux											
Total des surfaces													

Date / Signature :

JOINDRE IMPERATIVEMENT pour les parcelles objet de l'avenant :

- Le plan de localisation au 1/25 000,
- Les plans parcellaires avec la délimitation des peuplements avec indication du nord et de l'échelle.
- Une procuration si indivision ou nu-propriétaire/usufruit, et/ou un extrait du Kbis pour les sociétés ou groupement forestier.
- Dans le cas des PSG concertés, toutes les signatures ou un mandat à un représentant signataire
- le tableau de correspondance entre parcelles cadastrales et parcelles forestières si nécessaire.

**Modèle proposé par
le Centre National de la Propriété Forestière de Nouvelle-Aquitaine**

Site Internet : nouvelle-aquitaine.cnpf.fr

mai 2026